

Arrêté N° 2024- 199

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

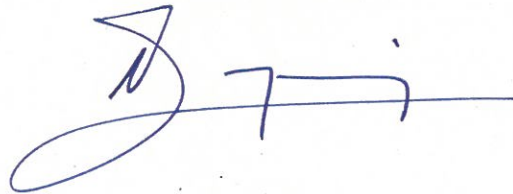
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master Psychologie de l'Éducation et de la Formation » est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 10/06/2024

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 PSYCHOLOGIE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

| | Nom, prénom | Qualité : |
|---|--------------------|-------------|
| Président du jury Enseignant-chercheur | Nicolas Baltenneck | MCF |
| Enseignant-chercheur | Florence Cros | MCF |
| Professionnel | Dolène CLERVILLE | Psychologue |
| Professionnel | Judith ASTOLFI | Psychologue |